

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 37 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M.
BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme
BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ
Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M.
HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX
Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-
M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-
Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M.
SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M.
BRUN Fernand.

.Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant retrait de la délibération n°11/2020 du 28/07/2020 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Monsieur le Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la délibération n°11/2020 du 28/07/2020 a fait l'objet d'un contrôle de légalité par la Préfecture du VAR qui a émis une observation sur les points 16,22,26 et 27 de la délibération portant sur les délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire, en ce sens que ces points ne fixent pas les limites ni les conditions de

délégations accordées dans les matières concernées, ce qui pourrait porter atteinte à la légalité des décisions prises dans ce domaine .

De ce fait, le conseil municipal doit délibérer pour procéder au retrait de la délibération n°11/2020 du 28/07/2020 .

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n°11/2020 du 28/07/2020 au Conseil municipal .

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de retirer la délibération N°11/2020 du 28/07/2020 .

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

